

EURL « 4CP »
Société à responsabilité limitée
Au capital de 7 500 euros
2 Impasse du Château d'eau
38450 VIF

N° RCS GRENOBLE 847657517

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 03 JUIN 2024**

**PROCES VERBAL DE DELIBERATION
TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL**

L'an deux mille vingt quatre
Et le trois juin à dix huit heures,

Le soussigné, Monsieur CAMPION Clément, associé unique de la Société "4CP", société à responsabilité limitée au capital de 7 500 euros a établi le présent procès-verbal constatant ses décisions.

Il déclare être appelé à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social de l'établissement principal ; modification corrélative de l'article 4 des statuts,

PREMIERE RESOLUTION

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société à compter du 3 juin 2024 à 1907 Route de Girardiére - 38 450 VIF

En conséquence, il modifie ainsi qu'il est dit ci-dessous l'article 4 des statuts :

Article 4 -SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé à :

1907 Route de Girardiére - 38 450 VIF

Le reste de l'article demeure inchangé

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'un original du procès-verbal pour accomplir toutes formalités légales de publicité ou de dépôt.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

CC

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé, de tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Fait à VIF,
Le 03 juin 2024
Monsieur Clément CAMPION
Le Gérant

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.